

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom de la substance	Trichlorure de bore
Nom commercial de la substance	Trona® Boron Trichloride
Numéro d'identification	005-002-00-5
No. d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e).
Code du produit	Boron Trichloride
Date de la première publication	04-septembre-2009
Numéro de version	01
Date de révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Intermédiaire chimique
Utilisations déconseillées	Aucun à notre connaissance.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NOM DE LA SOCIETE	Tronox Pigments (Holland) BV Prof. Gerbrandyweg 2 3197KK Rotterdam-Botlek Les Pays-Bas ChemProdSteward@tronox.com
Téléphone	+31 181 246600
Urgence	CHEMTREC 1-760-476-3961 (Access code: 333318)
Numéro de la FDS	B-5001

Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux de la substance ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Classification	R14, T+;R26/28, C;R34
----------------	-----------------------

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers physiques		
Gaz sous pression	Gaz comprimé	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Dangers pour la santé		
Toxicité aiguë, orale	Catégorie 2	Mortel si avalé.
Toxicité aiguë, inhalation	Catégorie 2	Mortel par inhalation.
Corrosion/irritation cutanées	Catégorie 1B	Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Réagit violemment au contact de l'eau.
Dangers pour la santé	Très toxique par inhalation et par ingestion. Provoque des brûlures.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Dangers spécifiques Provoque des brûlures de la peau et des yeux. Cette substance est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et toute ingestion est improbable. Cependant : Provoque des brûlures de l'appareil digestif. Peut provoquer une grave irritation respiratoire. Peut provoquer un oedème pulmonaire. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer une lésion (gelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation. Risque de lésions du foie et des reins. Bore : Des doses élevées provoquent des effets sur la fertilité, les testicules et le développement du fœtus chez l'animal de laboratoire. La validité de ces résultats pour l'humain est incertaine.

Symptômes principaux Le contact avec cette substance provoquera des brûlures à la peau, aux yeux et aux muqueuses. Toux, dyspnée, céphalées, nausées, vomissements. L'ingestion peut entraîner des nausées ; les vomissements ou diarrhées de matières bleu-vert sont courants et peuvent contenir du sang veineux. Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient: Trichlorure de bore

Numéro d'identification 005-002-00-5



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Mortel par inhalation. Mortel si avalé. Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

Conseils de prudence

Prévention Laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les gaz. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter une protection respiratoire. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Tenir sous clé.

Elimination Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur.

Informations supplémentaires de l'étiquette Réagit violemment au contact de l'eau.

Autres dangers Aucun à notre connaissance.

Section 3: Composition/informations sur les composants

Substance

Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° Index	Obs.
--------------	---	--------------	---------------------------	----------	------

Trichlorure de bore	99,95	10294-34-5 233-658-4	-	005-002-00-5	
---------------------	-------	-------------------------	---	--------------	--

Classification : **DSD:** R14, T+;R26/28, C;R34

CLP: Press. Gas;H280, Acute Tox. 2;H300, Skin Corr. 1B;H314, Acute Tox. 2;H330

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

Commentaires sur la composition

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16.

Section 4: Premiers secours

Informations générales	Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. En cas de brûlure chimique: laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital.
Description des premiers secours	
Inhalation	Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Engelures : ne pas enlever les vêtements, mais laver avec de l'eau tiède en abondance. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital.
Contact avec les yeux	Rincer avec soin à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Faire appel à une assistance médicale immédiate. Si aucune assistance médicale n'est immédiatement disponible, rincer pendant 15 minutes supplémentaires. En cas de gelure se produit, rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau tiède (pas plus de 105°F/41°C) pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact.
Ingestion	Cette substance est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et toute ingestion est improbable. En cas d'ingestion : Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. NE PAS provoquer le vomissement. Si la victime est pleinement consciente, lui donner un verre d'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Si le vomissement se produit, maintenir la tête plus basse que les hanches de façon à limiter tout avalement.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Le contact avec cette substance provoquera des brûlures à la peau, aux yeux et aux muqueuses. Toux, dyspnée, céphalées, nausées, vomissements. L'ingestion peut entraîner des nausées ; les vomissements ou diarrhées de matières bleu-vert sont courants et peuvent contenir du sang veineux.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. L'inhalation peut entraîner à retardement dyspnée, douleurs poitrinaires et oedème pulmonaire. Surveiller les éventuels dysfonctionnements rénaux dus à la toxicité du bore et aux effets de concentration lors de l'excrétion.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'incendie généraux	En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient.
Moyens d'extinction	
Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone ou poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	Réagit avec l'eau. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Chlorure d'hydrogène gazeux. Chlore. Oxydes de bore.
Conseils aux pompiers	
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants	En prévision d'un contact avec de l'eau utilisée pour éteindre le feu, mettre un vêtement de protection résistant aux produits chimiques.
Procédures particulières de lutte contre l'incendie	Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque anti-poussière. Si le réservoir, la voiture ou le camion-citerne est impliqué dans un incendie, ISOLER dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille) ; envisager aussi une première évacuation dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille). Se tenir TOUJOURS à distance des réservoirs en flammes. Combattre le feu depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyau autonome ou des lances à régulation. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Pour un incendie très important, utiliser des supports à tuyau autonome ou des lances à régulation ; si cela n'est pas possible, se retirer de la zone et laissez le feu brûler.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux. Se tenir contre le vent. Ventiler les espaces clos avant d'y pénétrer. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). NE PAS TOUCHER la matière déversée. Éviter tout contact avec les gaz froids. Éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. En solution aqueuse : Éviter le contact avec le produit déversé. Assurer une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) durant l'enlèvement du produit répandu dans une atmosphère confinée. Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8.
Pour les secouristes	Garder à distance tout personnel non nécessaire. Utiliser les équipements de protection individuels recommandés dans la rubrique 8 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement	Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Les égouts doivent être recouverts et les sous-sols et les fosses doivent être évacués. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. En solution aqueuse : Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Bien ventiler, fermer l'alimentation en gaz ou en liquide si possible. Éloigner les sources d'inflammation. Empêcher le produit d'envahir les espaces confinés comme les égouts (risque d'explosion). Des égouts conçus pour éviter la formation de concentrations de vapeurs explosives peuvent être utilisés. Utiliser un jet d'eau pour réduire la vapeur ou pour détourner le nuage de vapeur. Ne pas mettre d'eau directement sur la fuite, la surface de renversement ou à l'intérieur du contenant. Permettre au gaz de se dissiper dans l'atmosphère. La vapeur peut être combattue en utilisant de l'eau pulvérisée. L'eau utilisée pour maîtriser les vapeurs peut devenir corrosive ou toxique et doit être correctement endiguée pour élimination ultérieure. Petits déversements : En solution aqueuse : Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Pelleter et placer dans un récipient à déchets non métallique pour élimination ultérieure. Neutraliser la zone de déversement et laver à grande eau. Grands déversements : Endiguer le débit de matière déversée avec de la terre ou des sacs de sable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz.
Référence à d'autres sections	Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Éviter l'exposition. Ouvrir lentement la vanne. Vérifier que les bonbonnes ne sont pas exposées à la chaleur. Changer immédiatement les vêtements souillés. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients vides à la chaleur, à une flamme, à des étincelles, à l'électricité statique ou à toute autre source d'ignition. Ils peuvent exploser et provoquer des blessures ou entraîner la mort. Porter des lunettes de sécurité approuvées. Porter des gants de protection et des vêtements appropriés pour éviter le contact avec la peau. Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposage des gaz comprimés. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Toujours fixer les bouteilles en position debout et fermer tous les robinets lorsque les bouteilles ne sont pas utilisées. Fixer les bonbonnes pour éviter qu'elles ne tombent ou ne soient renversées.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Intermédiaire chimique

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle	
Valeurs limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures recommandées de contrôle	Suivre les procédures standard de surveillance.
DNEL	Non disponible.
PNEC	Non disponible.
Contrôles de l'exposition	
Mesures techniques appropriées	Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Des dispositifs de rinçage oculaire et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Informations générales	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité chimique. Le port de lunettes étanches aux gaz est conseillé.
Protection de la peau	
- Protection des mains	En cas de risque de contact : Porter des gants isolant du froid. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.
- Divers	En cas de risque de contact : Porter des gants isolant du froid. Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Respiratoire type : Respirateur à cartouche chimique spécifique et masque complet pour le produit chimique en question. Demander l'avis de votre supervision locale.
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Respecter toutes les instructions de surveillance médicale.
Contrôle d'exposition de l'environnement	La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Gaz comprimé liquéfié.
État physique	Gaz.
Forme	Gaz comprimé.
Couleur	Clair.
Odeur	Piquante.
Point de fusion/point de congélation	-107 °C (-160,6 °F)
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et gamme d'ébullition	12,4 °C (54,3 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non applicable.
Propriétés explosives	Non applicable.
Densité relative	1,43 @ 20 °C
Solubilité (dans l'eau)	Se décompose
Masse volumique apparente	89 lb/ft ³
Autres données	
Viscosité dynamique	1,032 mPa.s
Température pour la viscosité dynamique	10 °C (50 °F)
Formule moléculaire	B-Cl ₃
Poids moléculaire	117,19 g/mol
Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit réagit au contact de l'eau.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Réagit vigoureusement avec l'eau en libérant de la chaleur et en formant de l'acide chlorhydrique et de l'acide borique. Réagit avec l'air humide en générant des émanations d'acide chlorhydrique et de l'acide borique.
Conditions à éviter	Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées. Empêcher l'eau de pénétrer dans le récipient, risque de réaction exothermique violente.
Matières incompatibles	Du fait de sa tendance à former de l'acide chlorhydrique, la matière doit être tenue à l'écart des substances suivantes : Alcools. Alcalis. Des amines. Graisses et huiles. Matière organique. Des oxydants forts. Eau.
Produits de décomposition dangereux	Chlorure d'hydrogène gazeux. Chlore. Oxydes de bore.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Substance corrosive. Le contact avec le gaz comprimé peut provoquer des lésions (engelures) en raison de son refroidissement rapide par évaporation.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Mortel si avalé. Cette substance est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et toute ingestion est improbable. Cependant : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.
Inhalation	Mortel par inhalation. Peut provoquer une grave irritation respiratoire. Peut provoquer un oedème pulmonaire.
Contact avec la peau	Peut causer de graves brûlures chimiques de la peau.
Contact avec les yeux	Provoque des brûlures graves des yeux. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer une lésion (gelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation.

Symptômes Le contact avec cette substance provoquera des brûlures à la peau, aux yeux et aux muqueuses. Toux, dyspnée, céphalées, nausées, vomissements. L'ingestion peut entraîner des nausées ; les vomissements ou diarrhées de matières bleu-vert sont courants et peuvent contenir du sang veineux.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Mortel par inhalation. Mortel si avalé. Provoque des brûlures de la peau, des yeux et du tube digestif. Entraîne une grave irritation de l'appareil respiratoire.

Produit	Résultats d'essais
Trichlorure de bore (10294-34-5)	Aigu Inhalation CL50 Rat: 2541 ppm 1 heures
Corrosion/irritation cutanées	Provoque des brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des brûlures graves des yeux.
Sensibilisation respiratoire	Non disponible.
Sensibilisation cutanée	N'est pas un sensibilisateur de la peau.
Mutagenicité des cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Toxicité reproductrice	Bore : Des doses élevées provoquent des effets sur la fertilité, les testicules et le développement du fœtus chez l'animal de laboratoire. La validité de ces résultats pour l'humain est incertaine.
Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique	Risque présumé d'effets graves pour les organes Système respiratoire.
Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées	Aucune donnée disponible.
Danger en cas d'aspiration	Aucune donnée disponible.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.
Autres informations	Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. Risque de lésions des reins.

Section 12: Informations écologiques

Toxicité	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
Persistance et dégradabilité	Présumé se dégrader rapidement dans l'eau sous l'effet de l'hydrolyse.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.
Mobilité	Le produit réagit avec l'eau en dégageant une forte chaleur.
Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage	Non disponible.
Mobilité dans le sol	Non disponible.
Résultats des évaluations PBT et VPVB	Non disponible.
Autres effets néfastes	En solution aqueuse : En grandes quantités, le produit peut provoquer une modification locale du degré d'acidité dans les petits réseaux d'eau, et il risque ainsi d'y provoquer des effets néfastes pour les organismes aquatiques.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.
Emballages contaminés	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.
Code de déchet européen	16 05 04* Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
Sent out for translation	Remettre l'emballage pour réutilisation. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU	UN1741
Nom d'expédition des Nations unies	TRICHLORURE DE BORE
Classe(s) de danger pour le transport	2.3
Classe(s) de danger subsidiaire	-
Dangers pour l'environnement	No
Code de restriction en tunnel	C/D
Étiquettes requises	2.3 +8
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

RID

Numéro ONU	UN1741
Nom d'expédition des Nations unies	TRICHLORURE DE BORE
Classe(s) de danger pour le transport	2.3
Classe(s) de danger subsidiaire	-
Dangers pour l'environnement	No
Étiquettes requises	2.3+8
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

ADN

Numéro ONU	UN1741
Nom d'expédition des Nations unies	TRICHLORURE DE BORE
Classe(s) de danger pour le transport	2
Classe(s) de danger subsidiaire	-
Dangers pour l'environnement	No
Étiquettes requises	2.3+8
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

IATA

Numéro ONU	UN1741
Nom d'expédition des Nations unies	Trichlorure de bore
Classe(s) de danger pour le transport	2.3
Classe(s) de danger subsidiaire	8
Dangers pour l'environnement	No
Code ERG	2CP
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

IMDG

Numéro ONU	UN1741
Nom d'expédition des Nations unies	TRICHLORURE DE BORE
Classe(s) de danger pour le transport	2.3
Classe(s) de danger subsidiaire	8
Polluant marin	No
EmS No.	F-C, S-U

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Pas d'information disponible.

Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listée.

Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)

Trichlorure de bore (CAS 10294-34-5)

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats

N'est pas listée.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui transcrivent les directives CE. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).
 PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).
 PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.
 vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

Références

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité (Volumes 1-100A)
 RTECS (2009)
 IUCLID (2000)

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Non disponible.

Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15

R14 Réagit violemment au contact de l'eau.
 R26/28 Très toxique par inhalation et par ingestion.
 R34 Provoque des brûlures.
 H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H300 - Mortel si avalé.
 H314 - Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.
 H330 - Mortel par inhalation.

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette FDS sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Date de publication

12-janvier-2011

Date de révision

12-janvier-2011

Date d'impression

12-janvier-2011